



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catégorie A

Question écrite n° 72991

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la reconnaissance statutaire en catégorie A de la fonction publique hospitalière, des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, suite à la signature d'un protocole d'accord par la ministre de la santé et des sports, le 2 février 2010, relatif à l'intégration dans la catégorie A de la fonction publique hospitalière des infirmiers et des professions paramédicales aux diplômes reconnus dans le cadre de la réforme « licence - master - doctorat », les masseurs-kinésithérapeutes souhaiteraient que leur profession soit désormais bénéficiaire de cette reconnaissance statutaire. Il apparaît que les personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière en bénéficient depuis le 1er décembre 2010, aussi, il souhaiterait savoir à quelle échéance ce reclassement des personnels des masseurs-kinésithérapeutes est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72991

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 477

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)